



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET DES FINANCES

N°D26-MP-062

OBJET : 26FCSCARBURANTS – FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANT EN VRAC (GR ET GNR) ET FUEL – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant le marché 21FCSCARBURANTS portant sur la fourniture de carburant en vrac (GR et GNR) et fuel prenant fin le 14 mars 2026 et la nécessité de le relancer ;

Considérant les quantités livrées sur le précédent marché, un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande publique a été relancé du 09 janvier 2026 au 16 février 2026, avec parution au BOAMP, au JOUE, sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot. La consultation est passée sous forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un maximum, en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique.

Considérant la Commission d'Appel d'Offres (CAO), compétente pour attribuer ce marché (article L.1414-2 du CGCT), dûment convoquée, qui s'est réunie le 10 mars 2026 pour analyser et déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères annoncés dans le règlement de la consultation ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique et présentée par le Directeur Général des Services Techniques, proposant de retenir la société SARL DEJOUY ENERGY de Fumel (47) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260310-D26_MP_062-AR
Reçu le 10/03/2026
Publié le 10/03/2026

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) De retenir l'offre de la société SARL DEJOUY ENERGY de Fumel (47), qui répond en tout point aux attentes, afin d'assurer la fourniture et la livraison de carburant en vrac (GR et GNR) et fuel pour Fumel Vallée du Lot. Les remises qui seront appliquées sur chaque type de carburant sont présentées ci-dessous :

- 0,06 € par litre de gazole routier (GR) ;
- 0,06 € par litre de gazole non routier (GNR) ;
- 0,06 € par litre de fuel.

2°) – De préciser que le marché est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable 3 fois par période de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 48 mois avec un seuil maximum exprimé en quantité : 300 000l par an. La valeur sera identique pour chaque période de reconduction ;

3°) – De signer l'ensemble des pièces afférentes au marché ;

4°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget 2026.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 10 mars 2026



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 10 mars 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 10 mars 2026
Publié ou Notifié le : 10 mars 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com